

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le jeudi vingt-cinq mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : jeudi 18 mars 2021

Etaient présents :

M. LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	Mme FROGIER	Vaea	10 <sup>ème</sup> adjoint	
Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	
M. PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme FERRALI	Elodie	Conseillère municipale	
Mme RIVIERE	Elizabeth	4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale	
M. BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal	
Mme BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	M. PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal	
M. PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	M. SAO	Petelo	Conseiller municipal	

Conformément à la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, le conseil municipal délibère valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent (soit 13 membres au minimum). Ainsi, un conseiller municipal peut être porteur de **2 procurations**.

Représentés :

Mme Sabrina WEDE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)  
M. Guy GUEPY (procuration donnée à Mme Vaea FROGIER)  
Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)  
Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)  
M. Michel BAUDRY (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)  
Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)  
Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)  
Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)  
Mme Marie-Thérèse TU (procuration donnée à Mme Vaea FROGIER)  
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)  
M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)  
M. Raphaël TOFILI (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)  
M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)  
M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
Mme Ivy POIA (procuration donnée à M. Frédéric PARENT)  
Mme Laure MOREAU (procuration donnée à M. Frédéric PARENT)  
M. Mickaël LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)  
M. Jean-Irénée BOANO (procuration donnée à M. Romuald PIDJOT)  
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL (procuration donnée à M. Romuald PIDJOT)

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 15  
Nombre de votants : 35

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.  
Mme Valérie BOLO est désignée secrétaire de séance.

Le Maire certifie que le présent acte  
 ayant été transmis le 31 MAR. 2021  
 au Commissaire Délégué  
 et notifié le  
 et/ou publié le 31 MAR. 2021  
 est exécutoire de plein droit

Pour ampliation  
 le Chef du Service des  
 Affaires Générales



Eric KEM-SENG

DELIBERATION N° 14 /21/III

**APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES  
 DE L'EXERCICE 2021**

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 25 mars 2019,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport de présentation n° 07/2021 du 18 mars 2021,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale  
 et des développements économique et numérique, en date du 11 mars 2021 et après en avoir  
 délibéré,

**DECIDE :**

31 MAR. 2021

CONTRÔLE DE LEGALITE

Article 1 : Le budget primitif annexe ordures ménagères de la Ville du Mont-Dore pour  
 l'exercice 2021, tel que présenté dans le document joint en annexe, est adopté et  
 arrêté par chapitre comme ci-dessous :

**Section de fonctionnement-RECETTES**

Chap.	Intitulés	BP 2021
002	Résultat d'exploitation reporté	14 184 332
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 183 958
70	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	330 000 000
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>351 368 290</b>

**Section de fonctionnement-DEPENSES**

Chap.	Intitulés	BP 2021
011	Charges à caractère général	310 398 086
012	Charges du personnel	14 650 186
022	Dépenses imprévues	500 000
023	Virement à la section d'investissement	7 269 836
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182
65	Autres ch. de gestion courante	4 900 000
67	Charges exceptionnelles	3 100 000
68	Dotations aux provisions	4 600 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>351 368 290</b>

**Section d'investissement-RECETTES**

Chap.	Intitulés	BP 2021
021	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 269 836
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182
001	Excédent d'investissement reporté	6 875 169
<b>I - Total des opérations non-individualisées</b>		<b>20 095 187</b>
10416	Optimisation de la gestion des déchets	600 000
<b>II - Total des opérations individualisées</b>		<b>600 000</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>20 695 187</b>

**Section d'investissement-DEPENSES**

Chap.	Intitulés	BP 2021
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 183 958
<b>I - Total des opérations non-individualisées</b>		<b>7 183 958</b>
10416	Optimisation de la gestion des déchets	4 751 070
13721	QAV NORD	5 000 000
<b>II - Total des opérations individualisées</b>		<b>9 751 070</b>
<b>Restes à réaliser</b>		<b>3 760 159</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>20 695 187</b>

Article 2 : L'état détaillé des restes à réaliser 2020 visé par le comptable est annexé à la présente délibération, ils sont reportés comme suit :

- 3 760 159 FCFP en dépenses d'investissement.

Article 3 : Est autorisé le versement des charges réelles du chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour l'année 2021 à la somme de 3 100 000 FCFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2021
673	Titres annulés	3 100 000
<b>Total du chapitre 67</b>		<b>3 100 000</b>

Article 4 : Sont constituées des provisions pour dépréciations des actifs circulant d'un montant de 4 600 000 FCFP qui seront réajustées au fur et à mesure de l'évolution des risques.

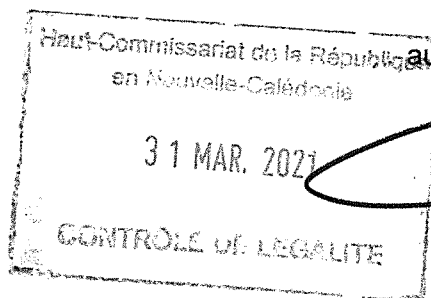
Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage

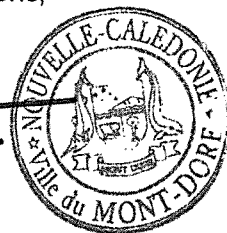
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 25 MARS 2021

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX



**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)  
Direction des Services Techniques et de Proximité  
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

27/01/2021	<b>État des Reste à Réaliser - Dépenses investissement</b>	1 / 1
------------	------------------------------------------------------------	-------

Code	Libellé	Bud. Cum.	Réa.	Enga.	RAR
DEPENSES		17 476 529	8 454 217		3 760 159
INVESTISSEMENT		17 476 529	8 454 217		3 760 159
Op 10416	OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	17 476 529	8 454 217		3 760 159
Art 2188	Autres immobilisations corporelles	17 476 529	8 454 217		3 760 159

Pour le Maire et par délégation,  
Le Maire Adjoint

*Jean-Jacques AFCHAIN*  
Jean-Jacques AFCHAIN

